

Coût de la rentrée universitaire à Poitiers

Édition 2013



À l'heure où les étudiants préparent leur rentrée, l'AFEP (Association Fédérative des étudiants de Poitiers) s'est penchée sur le coût de la rentrée pour les étudiants de l'Université de Poitiers. Entre frais spécifiques et frais de la vie courante, ce n'est pas moins de 1949,55€ qu'un étudiant devra déboursier au mois de septembre.

Il y a quelques jours, la FAGE (Fédération des Associations Générales Étudiantes), dont l'AFEP est membre, publiait son indicateur du coût de la rentrée étudiante en France. Il a révélé une augmentation de 2% de celui-ci par rapport à 2012. C'est sur le modèle de la FAGE que s'est appuyée l'AFEP afin de mettre en lumière la situation spécifique des étudiants en Poitou-Charentes.

Cet indicateur prend en compte l'ensemble des dépenses nécessaires pour qu'un étudiant dispose de conditions de vie lui garantissant la réussite. Deux types de dépenses sont pris en compte : les frais de la vie courante devant être assumés tous les mois et les frais spécifiques liés au mois de septembre. Les dépenses mensuelles de la vie courante comprennent le logement, les repas pris au restaurant universitaire, la téléphonie/Internet, les loisirs, les transports ainsi qu'une catégorie alimentation, vêtements et équipements divers. Les frais spécifiques liés au mois de septembre sont quant à eux constitués de six éléments dont les droits d'inscription, la cotisation à la sécurité sociale, la complémentaire santé, les frais d'agence, l'assurance du logement et le matériel pédagogique.

Indicateur du coût de la rentrée 2013

Frais de la vie courante	
Loyers et charges	288 €
Repas au restaurant universitaire	63 €
Téléphone et Internet	55 €
Loisirs	72 €
Transports	80,38 €
Alimentation, Vêtements, Produits d'Hygiène et d'Entretien	230,24 €
Total Vie Courante	788,62 €
Frais spécifiques à la rentrée	
Droits d'inscription	183 €
Sécurité Sociale	211 €
Complémentaire Santé	229,50 €
Frais d'Agence	255,35 €
Assurance Logement	67,50 €
Matériel Pédagogique	214,58 €
Total Frais Spécifiques	1 160,93 €

Les étudiants français feront face à une augmentation d'en moyenne 2% lors de cette rentrée par rapport à 2012. Pour un étudiant de l'Université de Poitiers, le coût de la rentrée s'élèvera à 1949,55€ en moyenne avec 772,97€ de frais mensuels et 1160,93€ de frais spécifiques à la rentrée.

En tête de file des postes de dépense, le loyer et les charges qui l'accompagnent qui s'élèvent à 288€ pour Poitiers soit 37% du budget mensuel d'un étudiant. Ainsi dans les grandes villes universitaires de la région, un étudiant aura un loyer variant entre 258€ pour Niort, 270€ pour Angoulême et 288€ pour Poitiers soit en moyenne 272,35€. Si les loyers picto-charentais restent généralement inférieurs à celles des autres villes de province, ceux-ci demeurent tout de même des dépenses importantes auxquelles les étudiants doivent faire face.

Les dépenses pour l'alimentaire, les produits d'hygiène et d'entretien s'élèvent quant à elles à 230,24€. Au final, un étudiant de l'Université de Poitiers voit son budget mensuel s'élever à plus de 788,62€. A cela viennent s'ajouter les frais spécifiques au mois de septembre comme la cotisation à la sécurité sociale de 211€ ou encore l'achat du matériel pédagogique à 214,58€. Si le coût de la vie en région Poitou-Charentes est plus faible que dans d'autres régions où la moyenne du coût de la rentrée s'élève à 2370,95€ celui-ci n'en reste pas moins difficile à assumer pour un étudiant.

Les étudiants rencontrent des difficultés à avoir accès aux soins, notamment du fait du coût des complémentaires santé s'élevant en moyenne à 229,50 €. Au-delà du tarif élevé, la facilité à joindre les mutuelles étudiantes ou leur délai de remboursement sont également pointés du doigt. Ceci rend l'accès aux soins toujours

plus difficile pour les étudiants, et 12% de ceux qui ont renoncé à voir un médecin l'ont fait par manque de moyens. Il est plus qu'urgent d'ouvrir le dossier de la mutualité étudiante afin de redresser un système défectueux, mais aussi de permettre le développement de réels centres de santé sur les campus. Face à ce manque de considération pour l'accès aux soins des jeunes et grâce à son expertise auprès des étudiants, l'AFEP réalise de nombreux projets de préventions comme **Osons en parler** (campagne de prévention de la prostitution étudiante), **Jamais Sans Ta Capote** (prévention des IST), **Bouge ton Blues** (prévention du mal-être) afin de répondre concrètement aux attentes des étudiants picto-charentais. De plus, la rentrée universitaire 2013 sera sous le signe de la responsabilité. En effet, l'AFEP, dans le cadre de sa campagne "Rentrée Étudiante Responsable", met à disposition des kits de rentrée dans lesquels ils trouveront notamment des bouchons d'oreilles, des préservatifs, des plaquettes d'informations car pour nous, être étudiant, c'est savoir profiter des animations de la vie étudiante tout en réalisant ces études, le tout de façon responsable. Les étudiants de Poitiers vont donc pouvoir rentrer l'esprit serein.

Le gouvernement a entendu les revendications de l'AFEP et de la FAGE, en proposant un système de caution locative étudiante pour les étudiants les plus défavorisés, cependant celle-ci ne sera pour l'instant pas expérimentée en Poitou-Charentes alors que les besoins sont réels. De plus, celui-ci entame une réforme des aides sociales étudiantes. Pour autant, il est nécessaire que le gouvernement agisse pour permettre une réelle égalité des chances dans l'enseignement supérieur notamment grâce à un élargissement du parc de logement CROUS, une réforme du régime de sécurité sociale étudiant, une mise en place de l'Aide Globale

d'Indépendance et une baisse des frais fixés par l'université. Les associations étudiantes étant les interlocuteurs privilégiés des étudiants, il est nécessaire de valoriser leurs actions.

La situation des étudiants étrangers

L'indicateur global ne prend pas en compte les frais spécifiques que doivent déboursier les étudiants étrangers venant réaliser leurs études à Poitiers. En effet, **un étudiant étranger obtenant pour la première fois son titre de séjour doit dépenser 1,82 fois plus qu'un étudiant français à la rentrée de septembre et le coût est encore plus important pour un étudiant doctorant ou en retard dans ses formalités administratives.** Outre les frais importants d'obtention du titre de séjour, c'est la caution demandée aux étudiants qui est considérable. En effet, dans le cas où un étudiant n'a pas de garant français il doit déboursier 2 à 3 mois de loyers pour sa caution. Cela représente 864 euros, soit un coût supérieur aux frais courants d'un mois ordinaire !

Frais supplémentaires pour les étudiants étrangers

Obtention Titre de Séjour	80 €
Caution Locative	864 €
Coût administratifs divers (Courrier...)	10 €
Total Frais supplémentaires	954 €

Méthodologie

L'indicateur national est obtenu par l'addition des frais de vie courante et des frais spécifiques au mois de septembre. On effectue ensuite une moyenne pondérée entre les données d'Ile de France et les données des autres régions en fonction des effectifs étudiants.

Pour le poste "loyers et charges", les montants d'une centaine de loyers à Poitiers, Niort et Angoulême ont été étudiés. Les moyennes utilisées dans l'indicateur sont obtenus grâce à une moyenne pondérée entre les logements de moins de 14 m² (un tiers) et les logements dont la surface se situe entre 14 et 30 m² (deux-tiers).

Le prix des repas au restaurant universitaire est obtenu en considérant que les étudiants prennent en moyenne 20 repas au restaurant universitaire et en tenant compte du tarif 2013-2014 du ticket RU qui est de 3,15€.

Les tarifs de téléphonie/internet pris en compte sont ceux pratiqués par les opérateurs Free, Orange et SFR sur leurs offres de type quadruple play incluant les services téléphonie et internet.

Les loisirs considérés sont issus de l'« Enquête Conditions de vie » de l'OVE, à savoir : cinéma, livres, spectacle sportif, théâtre, sorties festives et divers.

Pour les transports nous avons pris en compte le tarif d'un abonnement étudiant de transport en commun à Poitiers. A cela s'ajoute les allers et retours entre le lieu d'habitation et le lieu d'études dont la distance moyenne estimée par l'INSEE est de 14 km. A raison de 20 allers et retours par mois, un étudiant parcourra donc 560 kilomètres auxquels on applique le barème fiscal qui inclut le coût du carburant et d'entretien du véhicule, assurance comprise ou, le cas échéant, le tarif SNCF correspondant.

La partie alimentation de ce poste est composée du panier alimentaire nécessaire pour un mois en dehors des 20 repas pris au restaurant universitaire, principalement les denrées non périssables et condiments achetés en prévision de l'année à venir. A cette partie s'ajoute un ensemble vestimentaire neuf acheté à l'occasion de la rentrée, un lot de produits d'hygiène et d'entretien ainsi que d'une mensualité de remboursement de prêt pour acheter un ordinateur.

Les droits d'inscription pris en compte sont ceux en vigueur pour un étudiant en licence à l'université.

La cotisation à la sécurité sociale est fixée chaque année par arrêté.

La complémentaire santé est calculée grâce à une moyenne entre l'offre « Tous soins » de la LMDE et l'offre « Confort » de la SMECO.

Les frais d'agence immobilière sont calculés en retranchant 20€ de charges au loyer.

L'assurance habitation est une moyenne entre l'offre LMDE « Studio » et l'offre SMECO « Studio ».

L'indicateur matériel pédagogique est composé des articles de base nécessaires pour débiter une année universitaire. Les articles spécifiques à chaque filière ne sont pas pris en compte, vous les retrouverez dans les indicateurs proposés par les fédérations nationales de filières membres de la FAGE.

Contact : Vincent BARRACHINA, Président
06.45.34.70.01 – president@afep-asso.org